

806

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention signée le 1^{er} juillet 1915, entre la Suisse et la France, pour régler les difficultés survenues entre l'Administration du fisc français et la ville de Genève au sujet des droits de mutation litigieux réclamés en France sur la succession mobilière du duc Charles de Brunswick. (N° 403. année 1916.)

(Nommée le 23 novembre 1916.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : MURAT. *Secrétaire*
2^e — Emile CHAUTEMPS.
3^e — Charles CHABERT.
4^e — AMIC.
5^e — GOY.
6^e — EMPEREUR.
7^e — BOLLET. *Président*
8^e — N*** *Jeanneney*
9^e — Alexandre BERARD. *Rapporteur*



1
7^e Coq d'Initiative

Président M. Ballet
Secrétaire Muret

Proposition de loi adoptée par la Chambre portant
approbation de la Convention franco-Suisse concernant
la succession Brunswick.

M. Berard est nommé rapporteur.

Le Président
Ballet

Le Secrétaire
Muret

Président M. Chateaux
Secrétaire M. Jouveaux

M. Berard, rapporteur donne connaissance de son rapport
dont la conclusion, tendant à l'adoption du texte voté par
la Chambre sans opposition.

Le Président

Le Secrétaire

M. Chateaux

M. Jouveaux